

Réunion du Conseil Municipal **du 20 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 16 avril 2018

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Céline FIÉVET, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Xavier LAVINA.

Absents excusés : Mrs Arnaud LEGRAND, Cyrille TOULOUSE (a donné pouvoir à Xavier LAVINA).

Absent : Mr Jean-Marie SEGADO.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle MAGNIEN.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour :

- **Avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **ATD : Convention pour sécurisation de l'entrée Sud - Route de Genève**
- **ATD : Convention pour l'étude de la construction d'une station d'épuration intercommunale**
- **Station de pompage : Devis pour l'achat d'une pompe**
- **Point sur les travaux**
- **Questions diverses**

I - ATD : Convention pour la sécurisation de l'entrée Sud - Route de Genève

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'Agence Technique Départemental (ATD) pour avoir des propositions de solutions afin d'obtenir une aide à la décision pour réduire la vitesse, suite au comptage des véhicules et de mesure de vitesse réalisé en novembre 2017, par le Conseil Départemental.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique pour réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité technique. Le coût des honoraires est de 924.00 € HT.

Après discussion et à la majorité, le Conseil Municipal

- **REFUSE** de signer la convention
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'étudier la possibilité d'installer un radar pédagogique.

II - ATD : Convention pour l'étude de la construction d'une station d'épuration intercommunale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'assistance technique pour la réalisation d'une étude relative à la construction d'une station d'épuration intercommunale (Nuits et Ravières) et la réalisation du dossier loi sur l'eau.

Le Conseil Municipal, après discussion et à la majorité

- **DECIDE** de suspendre la décision et demande un complément d'information,
- **PROPOSE** de se prononcer à la prochaine réunion.

III - Station de pompage : Devis pour l'achat d'une pompe

Délibération n° 27-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pompe à la station de pompage est hors service et qu'il est donc nécessaire de la changer rapidement.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise KLABALZAN Frédéric pour un montant HT de 6 066.00 €.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCETE** le devis de l'entreprise KLABALZAN pour un coût HT de 6 066.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

IV - Avis sur le projet Régional de Santé 2018-2022

Délibération n° 28-2018

Vu la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé,

Considérant que le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022 soumis pour avis aux collectivités territoriales, document de 600 pages, apparaît comme un catalogue de constats, d'intentions, sans véritable élément d'évaluation ni solutions concrètes et chiffrées,

Considérant qu'après avoir occupé les premiers rangs, la France est désormais classée 11^{ème} parmi les systèmes de santé européens (étude HCP Health consumers),

Considérant que la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) comporte, selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), une faible densité de l'offre médicale avec 96 médecins pour 100 000 habitants,

Considérant que le département de l'Yonne figure au 8^{ème} rang sur les huit départements de la région BFC en matière de densité médicale,

Considérant que le Tonnerrois comporte la densité médicale la plus faible en région BFC avec 72 médecins pour 100 000 habitants (source ARS),

Considérant que la pyramide des âges des médecins tonnerrois est actuellement très défavorable,

Considérant que, selon l'ARS, le Tonnerrois est le territoire le plus touché de la région BFC par les pathologies sévères (addictions, morts prématurées, maladies cardiovasculaires),

Considérant que par conséquent le Tonnerrois est un des territoires les plus fragiles de France concernant l'offre de soins,

Considérant que la règle édictée par le Ministère de la santé, exigeant un maillage territorial suffisant pour que toute personne puisse accéder aux soins d'urgence en moins de trente minutes, ne serait pas respectée en cas de fermeture du service des urgences de nuit à Tonnerre,

Considérant l'engorgement constaté de manière récurrente dans les hôpitaux les plus proches de Tonnerre, urgences y compris,

Considérant que le PRS se limite à présenter la stratégie hospitalière de l'ARS par département et que le Centre Hospitalier du Tonnerrois dessert très largement les territoires de l'Yonne et de l'Aube, soit un bassin de vie dépassant les frontières administratives ayant une portée interdépartementale et interrégionale,

Considérant l'impact sur les transports (SDIS ou ambulanciers), avec l'allongement du temps de transport, l'absence de service durant plusieurs heures en cas de sortie, l'accentuation prévisible de la crise du recrutement des pompiers volontaires déjà existante et préoccupante,

Considérant que la faisabilité du scénario alternatif dérogatoire permettant de conserver le service des urgences ouvert à minima en nuit profonde (avec un seul médecin urgentiste) n'est **pas validée** par les professionnels de santé présents dans le groupe de travail initié dans le cadre du « Contrat Local de Santé » de la CCLTB,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **EMET un avis défavorable sur le projet de PRS CRBFC,**
- **DEMANDE un moratoire de trois ans, et un travail dans la concertation afin d'étudier avec l'ARS toutes les problématiques du tonnerrois et de trouver ensemble des solutions adaptées,**

V - Points sur les travaux

- 1/ **Logement au 71 rue du Maréchal Leclerc** : En attente de devis supplémentaires. Faire l'annonce pour la location : Logement disponible au 1^{er} juillet 2018, Loyer : 380 €, charges de chauffage : 180 €
- 2/ **Local commercial** : Faire une annonce pour louer le local.

VI- Questions diverses

- 1/ **Pylône téléphonie mobile** : La CCLTB a validé la construction du pylône. Le raccordement électrique est prévu le 31 juillet 2018.
- 2/ **EPHAD** : Monsieur le Maire informe que plusieurs administrés lui ont adressé des doléances concernant leurs proches hébergés à l'EPHAD de Ravières. Plusieurs dysfonctionnements tant sur les prises en charge que sur la qualité de la prestation alimentaire ont été relatés.
Un courrier sera envoyé au Directeur de l'EPHAD de Ravières.
- 3/ **SIT** : Présentation de l'étude sur le transfert de compétence eau et assainissement.
- 4/ **Claude Honoré HUGREL** : Peintre et conservateur du Musée des Ursulines à MACON (1880-1944) : Proposition d'achat d'un particulier d'une peinture de l'église de NUITS représentant «La dame à la prière ». Proposition non retenue.
- 5/ **Conseil d'école** :
 - Effectifs à la prochaine rentrée scolaire :
 - * Maternelle : 54 élèves
 - * Elémentaire : 94 élèves, soit un total de 148 élèves pour le RPI.
 - Activité piscine pour les maternelles : 10 séances.
 - Bilan des demandes et travaux.

DELIBERATIONS PRISES

- 27-2018** : Station de pompage : Devis pour l'achat d'une pompe
28-2018 : Avis sur le projet Régional de Santé 2018-2022

Séance levée à 23 heures.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline		TOULOUSE Cyrille	Absent
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	Absent
MAGNIEN Emmanuelle			